



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 5060

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le grave problème de l'illettrisme dans notre pays. Selon des rapports établis par différents ministères, « près de 35 % des élèves entrant en sixième échouent à retrouver l'enchaînement logique d'un texte, maîtriser les règles principales du code écrit, utiliser les ressources du contexte », et « 30 % des 18/25 ans ne peuvent pas comprendre le sens d'un article de journal portant sur un sujet simple ». Sachant que les difficultés de lecture constituent des handicaps importants dans l'accomplissement des formalités de la vie courante, en matière culturelle, et, bien évidemment, pour la réussite scolaire puis professionnelle, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de lutter efficacement contre ce phénomène extrêmement inquiétant pour l'avenir de nos jeunes.

Texte de la réponse

La prévention des situations d'illettrisme consiste essentiellement, pour le ministère de l'éducation nationale, à lutter contre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves. Cette priorité nationale de l'action éducative que représente l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue écrite et orale constitue un des premiers moyens de prévention de l'illettrisme et contribue à une insertion sociale et professionnelle réussie des jeunes. Ainsi, les nouveaux programmes pour l'école primaire insistent sur le fait que l'expression orale, la lecture, l'écriture, travaillées en étroite relation lors des activités de français, nourrissent les autres disciplines et les enrichissent de leurs apports. La lecture y est présentée comme une activité à privilégier sous toutes ses formes. Entrés progressivement en vigueur à partir de la rentrée 1995, les programmes s'appliquent depuis la rentrée 1997 dans toutes les classes de l'école primaire. Pour favoriser un travail efficace des maîtres, des outils ont été élaborés et diffusés : le répertoire des « 1001 livres pour les écoles », tiré à 125 000 exemplaires, a été, à la fin de l'année scolaire 1996-1997, adressé gratuitement dans toutes les écoles et aux responsables de la formation initiale et continue. Il représente un outil pédagogique original qui permet d'aider les maîtres dans le choix des fonds de livres, dans l'élaboration de projet de lecture ou de situations variées d'apprentissage de la langue en classe ou en bibliothèque centre documentaire (BCD). Un cédérom sur la pédagogie de la lecture a été réalisé, il se présente comme une base de données dans laquelle de très nombreux liens hypertextes et hypermédias dynamisent l'accès aux informations et établissent des relations entre les pratiques, les savoirs et leur contexte historique et documentaire. Les bibliothèques centres documentaires (BCD) ont montré leur influence positive sur les pratiques scolaires des maîtres et des élèves grâce à la richesse et à la diversité des activités de lecture-écriture qu'elles permettent de conduire. C'est pourquoi une nouvelle étape a été franchie dans le plan de développement des BCD en apportant dès 1997 un soutien particulier à 17 départements entre lesquels 7 millions de francs ont été répartis. Afin de renforcer la continuité de l'action des maîtres et de multiplier les échanges, des coordinateurs « maîtrise de la langue » ont été désignés dans chaque département durant l'année scolaire 1996-1997 ; ils représentent, comme les chargés de mission académique, des personnes ressources qui, avec l'appui du groupe de pilotage constitué par l'inspecteur d'académie ou le recteur, développent des projets, valorisent les réussites et concourent aux actions de formation et d'information. Un

colloque intitulé « Langues et langages » a réuni les membres de ces réseaux ainsi que l'ensemble des partenaires concernés, le 13 décembre 1997, à la Bibliothèque nationale de France où les questions de didactique, la place et le rôle culturel du livre et l'aide aux élèves en difficulté de lecture ont notamment été abordées, afin de dégager les pistes d'une action efficace. La formation initiale et continue représente un levier prépondérant pour soutenir l'action des enseignants, compte tenu de ses incidences sur les pratiques pédagogiques des maîtres et sur la réussite des élèves. C'est pourquoi le plan national de formation comporte, pour l'année scolaire 1997-1998, 30 % de stages consacrés à la maîtrise de la langue orale et écrite. S'agissant des milieux défavorisés, l'effort national entrepris au profit des zones d'éducation prioritaires permettra de continuer à améliorer le taux d'encadrement des élèves, facilitant ainsi la conduite d'actions spécifiques, notamment pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5060

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3502

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 288